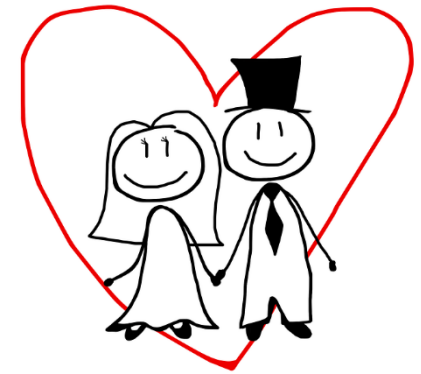




Huwelijken, echtscheidingen en wettelijke samenwoning : nieuwe data en statistieken

Mariages – Divorces



Base :

- Registre national depuis 2015 – TI 120 « Etat civil »
- Bulletins statistiques de mariage et divorce (Modèles II et VI) auparavant
- 2015 : production sur base des 2 sources

Objectifs & avantages :

- Simplification administrative + données directement disponibles (sans encodage -> gain de qualité)
- Statistique de droit

Mariages – Divorces

Objectifs & avantages (suite) :

- Inclusion des événements de l'étranger (dont lieu de mariage célébré à l'étranger)
- Possibilité de « genrer » les mariages et de distinguer les mariages homosexuels
- Récupération d'informations sur les conjoints et leur vie de couple via couplages avec d'autres TI du Registre national.

Mariages – Divorces

- Perte d'informations :
- Événements concernant 2 personnes non résidentes
- Données socio-professionnelles sur les conjoints
- Date du précédent mariage dissout (non récupérable via RN si mariage et divorce à l'étranger)
- Informations relatives au divorce : partie demanderesse, la séparation de corps antérieure (récupérable via le RN) et nombre d'enfants à charge



Mariages – Divorces

Traitements :

- Base d'individus → Base d'événements
- Événement enregistré dans une commune belge, dans une ambassade en Belgique, à l'étranger
- Couplage avec différents TI du registre national : sexe, nationalité, ...
- Au moins un conjoint est un résident légal belge

Mariages – Divorces

BE_Mariages_RN_2018_FR_v1.xlsx - Excel

Evolution du nombre de mariages par année et entité administrative, depuis 2000

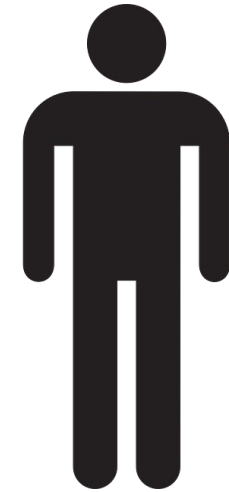
	N	O	P	Q	R	S	T	U	V
1	2000								
2									
3	2012*	2013*	2014*	2015*	2014	2015	2016	2017	2018
4	42.198	37.854	39.878	40.049	44.858	45.005	44.725	44.319	45.059
5	4.448	4.147	4.015	4.154	4.019	4.118	4.046	4.022	3.997
6	306	288	244	287	253	286	298	282	264
7	116	101	114	106	115	104	103	110	99
8	76	69	86	83	84	83	72	78	88
9	729	657	654	702	675	718	693	681	616

BE_Divorces_RN_2018_FR_v1.xls [Mode de compatibilité] - Excel

Evolution du nombre de divorces par année et entité administrative, depuis 2000

	N	O	P	Q	R	S	T	U	V
1	2000								
2									
3	2012*	2013*	2014*	2015*	2014	2015	2016	2017	2018
4	26.145	24.872	24.310	24.414	25.066	24.667	23.583	23.059	23.135
5	5.959	5.948	5.414	5.488	5.390	5.442	4.975	5.408	5.379
6	173	172	173	159	175	165	138	167	149
7	66	43	46	45	44	49	52	47	42
8	40	44	27	40	30	40	43	39	32
9	4 085	4 007	3 738	3 728	3 679	3 681	3 405	3 698	3 753

Veuvages



Base :

- Registre national : TI 120 « Etat civil »
- Le veuf est un résident légal belge

Traitements :

- Couplage avec différents TI du Registre national : informations sur le sexe, l'âge, la nationalité, la situation de ménage, la situation parentale et la situation géographique des individus.

Cohabitation légale



Base :

- Registre national - TI 123 « Cohabitation légale » : individus pour lesquels une cohabitation légale a été enregistrée
- ➔ Création d'une table reprenant l'ensemble des cohabitations légales (à partir du 01/01/2000)

Objectifs :

- Créer une statistique annuelle de cohabitation légale sur Statbel
- Alimenter les « partenariats enregistrés » demandés dans le cadre de différents règlements européens

Cohabitation légale



Définition :

Il y a cohabitation légale dès lors que deux personnes résidant ensemble font une déclaration en ce sens auprès de leur administration communale.

Conditions :

- Capacité juridique de contracter
- Ne pas être marié
- Ne pas cohabiter légalement avec une autre personne

L'officier d'état civil vérifie les conditions légales et acte la déclaration dans le RN.

Cohabitation légale



Spécificités :

- Modalité belge (régie par les articles 1475 à 1479 du Code civil, impliquant droits et devoirs; en vigueur depuis le 01/01/2000)
- Concerne 2 personnes (≠ couple)
- Même résidence
- Avec ou sans convention de cohabitation établie devant notaire
- Fin de la cohabitation légale :
 - déclaration écrite d'au moins un des cohabitants (enregistrement par l'officier d'état civil),
 - mariage d'un cohabitant ou décès d'un cohabitant (enregistrement conséquent à l'enregistrement de l'événement); rares cas de jugement.

DIFFÉRENCES ENTRE MARIAGE, COHABITATION LÉGALE ET UNION LIBRE

	MARIAGE	COHABITATION LÉGALE	UNION LIBRE
Formalités	Déclaration de mariage + cérémonie devant le Bourgmestre/l'échevin de l'état civil	Déclaration de cohabitation légale auprès du service de l'état civil de la commune	Aucune
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Majeur • Consentement • Pas de lien de parenté jusqu'au 3e degré inclus • Ne pas être déjà marié 	<ul style="list-style-type: none"> • Majeur • Consentement • Peu importe le lien de parenté • Ne pas être déjà marié/cohabitant légal 	Aucune
Devoirs et obligations	<ul style="list-style-type: none"> • Devoir de cohabitation avec protection du logement familial • Devoir de secours • Devoir d'assistance • Devoir de fidélité • Obligation de contribuer aux charges du ménage 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du logement familial • Obligation de contribuer aux charges du ménage 	Aucun devoir ni obligation, pas de protection du logement familial
Biens	Application du régime matrimonial : si régime légal, les biens acquis durant le mariage sont présumés appartenir aux deux sauf donations ou héritages	Chacun reste seul propriétaire de ses biens sauf stipulation contraire dans la convention de cohabitation	Chacun reste seul propriétaire de ses biens sauf stipulation contraire dans la convention de vie commune
Pension de survie	Oui à certaines conditions (ex : mariés durant au moins 1 an)	Non	Non
Impôts	Imposition commune	Imposition commune	Imposition distincte



Cohabitation légale : base de données

Traitements réalisés :

1) Construction de la table globale de cohabitations → Evénements

= ensemble des cohabitations depuis leur instauration (pop. totale = légale + dem. asile + autre) – Suppression des doublons.

2) Couplage avec le TI 120 : analyse

=> exclusion de rares cas montrant une incompatibilité entre l'état civil et la situation de cohabitation légale, sur base d'un délai d'observation "raisonnable"



Cohabitation légale : base de données

3) Couplage avec la table de filiation (base : TI 110) :

identification des liens de parenté suivants :

- « parent-enfant »
- fratries (au moins 1 parent au 1^{er} degré est commun)

4) Couplage avec le TI 020 : vérification de la résidence :

problèmes d'enregistrement des adresses :

- Adresses pas strictement identiques (boîte postale, étage, ...)
- Délai d'enregistrement de l'adresse



Cohabitation légale :

- Choix opérés (en concertation avec le groupe DEMO):
 - On garde toutes les cohabitations
 - Un flag est créé pour les cas « incohérents » : état civil « marié », adresse divergente à date + 2 mois suivant la cohabitation
 - On garde les cohabitations dont au moins l'une des adresses est inconnue

- 6) Ajout de variables via couplage avec différents TI :
sexe, nationalité, date de naissance, informations spécifiques à la cohabitation, ...

Partenariat : publications

- Statistiques publiées sur le site de Statbel :
 - Statistique annuelle des mariages
 - Statistique annuelle des divorces
 - Statistique annuelle des veuvages
 - Statistique annuelle de déclaration de cohabitation légale
 - Statistique annuelle de cessation de cohabitation légale



Partenariat : données disponibles

- Mariages :
 - Mariages historiques sur base du RN et issue (divorce ou veuvage).
- Cohabitations légales :
 - Données historiques (depuis 2000).

Partenariat : développements

- Suivi longitudinal des couples au fil des « étapes » de leur vie
- Identification rétroactive du début de la vie en couple (cohabitation de fait)

Exemples :

cohab. de fait → **cohab. légale** → cessation + mariage ↗ divorce
↘ veuvage

cohab. de fait → **mariage** → Enfant 1 → Enfant 2 → divorce
cohab. légale → cessation



Partenariat : développements

- Suivi après veuvage : situation de ménage, situation géographique, mortalité

Exemples :

mariage → **veuvage** → migration chez enfant → migration communauté → décès

mariage → **veuvage** → décès

mariage → **veuvage** → migration → mariage → décès



MERCI !
BEDANKT !